

Compte rendu du Comité de Pilotage du Contrat Global d'Actions



Essonne Amont

21 décembre 2017



Liste des présents :

Pierre ARNAUD	Directeur au SIARCE
Anne-Sophie BALLARD	Agence de l'Eau Seine-Normandie
Monique BÉVIÈRE	Présidente du PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais
James BRUNEAU	Vice-président - Communauté de Communes du Pithiverais
Emmanuel CAMPLO	Chargé de mission SMORE
Pascal CHENE	Adjoint voirie et environnement – Ville de Pithiviers
Anne-Jacques DE BOUVILLE	Syndicat Mixte de l'Œuf, de la Rimarde et de l'Essonne
Sophie DERUYVER	Animatrice du SAGE Nappe de Beauce
Valérie DUCROTOY	Chargée de Mission Rivières au Conseil Départemental du Loiret
Germain FOURNIER	Animateur du Contrat Global d'Actions Essonne amont – PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais
Pascal FOURNIER	Vice-président du SIARCE
PIERRE GADACHE	Animateur agricole du Contrat Global Essonne amont
David GRANGEON	Assistant d'opérations Collectivités, Agence de l'Eau Seine-Normandie
Anne GUEGUEN	Responsable eau et assainissement – Ville de Pithiviers
Grégory GUILLEN	Agent technique de l'environnement à l'Agence Française pour la Biodiversité
Florent LE CAER	DDT Loiret (Service environnement – Suivi BAC)
Céline LESAGE	Directrice-adjointe de la Fédération des Chasseurs du Loiret
Claire MEILLON	Animatrice du Contrat Global Loing en Gâtinais
Aurélié MORIN	Directrice Services Techniques - Communauté de Communes du Pithiverais
Philippe NOLAND	Maire – Ville de Pithiviers
Marc PETETIN	Maire de Dadonville
Michel PICARD	Vice-président - Communauté de Communes du Pithiverais
Antoine RAULIN	Chef de service - AESN
Emmanuelle RATTEZ	Technicienne ANC de la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret
David VOYER	Agent de développement au PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais
-	Conservatoire des Espaces Naturels
-	Agence Française pour la Biodiversité

Ordre du jour :

- Bilan des opérations et de l'animation 2017,
- Programmation pour l'année 2018.

Le rapport d'activité 2017 de la cellule d'animation sera téléchargeable en janvier sur le site du PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais :

<http://www.pays-du-pithiverais.fr/>

Madame BÉVIÈRE accueille les participants pour ce quatrième comité de pilotage de mise en œuvre du Contrat Global d'Actions Essonne amont qui a été signé le 22 septembre 2014.

Elle remercie M. le Maire de la commune de Pithiviers-le-Vieil pour la mise à disposition de la salle, présente Germain FOURNIER qui a remplacé Monsieur CAMPLO en septembre au poste d'animateur du Contrat Global d'Action Essonne Amont et propose un tour de table.

I. Bilan des opérations et de l'animation 2017

En 2017, un montant de 3 237 724 € a été engagé, soit 66 % du montant prévisionnel. Les opérations liées aux milieux aquatiques sont engagées conformément à la programmation. Dans le domaine de l'assainissement, la réhabilitation de la station d'épuration de Boiscommun, action emblématique du contrat, a démarré et permet une consommation de l'enveloppe financière conforme aux prévisions. Des études de programmation sont également lancées sur les communes prioritaires.

Pour les actions agricoles et de sécurisation de l'alimentation en eau potable, les investissements sont inférieurs aux prévisions. Des études de programmation sont toutefois lancées pour l'eau potable.

D'une manière générale, les investissements dans les domaines de l'assainissement et de l'eau potable connaissent un décalage dans le temps, principalement imputable à la réforme territoriale de la loi NOTRe. L'ensemble des communautés de Communes du territoire se sont concertées concernant les études globales pour les transferts de compétences Eau et Assainissement. Toutes ont ou vont engager la démarche.

Enfin, l'animation permet le développement d'outils structurants pour la gestion du grand et du petit cycle de l'eau : veille foncière, entretien des milieux humides par pâturage, schéma d'alimentation et études diagnostics de l'alimentation en eau potable.

- *VOLET 1 | Restaurer la qualité physique des cours d'eau et des milieux humides :*

Germain FOURNIER rappelle les actions fortes menées sur l'année par le SMORE.

Monsieur CAMPLO décrit et illustre dans le détail les actions emblématiques telles que la mise en place du platelage sur le site du Moulin de la Porte d'Estouy, ou encore au niveau de la Zone Humide de Segray.

Monsieur de BOUVILLE rappelle que ce fut un engagement fort de la part de la sucrerie (CRISTAL UNION) qui, comme d'autres industriels, a pris conscience de la nécessité de protéger les milieux et de restaurer les zones humides.

Monsieur CAMPLO décrit le bilan du stage réalisé en 2017 par Héloïse RAMBAUD, concernant le diagnostic des espèces invasives sur la vallée de l'Essonne. Un travail de qualité, complet et qui a pour but d'être enrichi au fil du temps.

- VOLET 2 | Améliorer la qualité des eaux superficielles

Monsieur G. FOURNIER indique que le montant total, important, de ce volet (1 989 051,44 €) résulte de la réhabilitation de la station de traitement des eaux usées de Boiscommun. Il rappelle également qu'il prendra contact début 2018 avec M. GUERIF d'Utilities Performances afin de faire un état de l'avancement des travaux.

Madame RATEZ présente l'état d'avancement des réhabilitations de dispositifs ANC (Assainissement Non Collectif) sur la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret. 22 dossiers de réhabilitation ont été présentés sur l'année 2017 et 11 ont à l'heure actuelle été réalisés.

Madame BÉVIÈRE rappelle que le Pays vient de signer une charte « jardiner au naturel » avec 8 jardineries et pépinières, dans le cadre de l'opération « Zéro Pytho ». Des présentoirs y seront installés en début d'année afin de mettre en avant différentes « jardi-fiches ». Germain FOURNIER annonce que l'une des fiches sur les espèces invasives a été réalisée en partie grâce au travail fourni par la stagiaire ayant étudié le sujet au cours de l'année 2017.

Monsieur GRANGEON précise que les études de gouvernances seront présentées en plusieurs phases, pour des questions de ligne de programmation. Par conséquent pour la CCPNL (Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret), la partie concernant le schéma directeur assainissement se retrouve dans le volet 2 pour la somme de 172 400,00 € TTC, le calcul de la subvention intervenant sur le montant toutes taxes comprises.

L'occasion pour Monsieur RAULIN, de l'AESN, de souligner le dynamisme du territoire et sa volonté d'engager les démarches en ce qui concerne les transferts de compétences, ce qui est loin d'être le cas dans d'autres territoires.

- VOLET 3 | Améliorer la qualité des eaux superficielles

Monsieur de BOUVILLE fait remarquer que sa commune a lancé un diagnostic AEP subventionné à 50% par l'AESN, alors que par l'intermédiaire de la Communauté de Communes, via l'étude globale, il aurait pu obtenir 80%.

Germain FOURNIER répond que c'est également le cas pour la commune de Pithiviers.

Germain FOURNIER annonce le lancement de l'étude sur le suivi renforcé de la qualité des forages d'alimentation en eau potable. La 1^{ère} réunion se tiendra le 9 janvier 2018 dans les locaux du Pays. C'est le cabinet EUROFINS qui a été retenu.

Monsieur LE CAER, de la DDT du Loiret, fait l'état des lieux de l'avancement des démarches BAC sur le territoire. Il indique également que la DREAL projette de réviser les captages prioritaires et que des captages supplémentaires pourraient être identifiés. Cela pourrait aider à accélérer certaines démarches.

- VOLET 4 | Améliorer la qualité de l'eau potable

Monsieur RAULIN répond aux interrogations de Monsieur BRUNEAU quant aux propos tenus par le Premier Ministre à Cahors sur le report du transfert des compétences Eau et Assainissement en 2026, rappelant que les démarches restent à engager mais qu'une certaine souplesse pourrait venir afin de ne pas précipiter cette prise de compétence par les EPCI.

- VOLET 5 | Animation, communication et suivi

Germain FOURNIER rappelle que le financement du poste de technicien « Zones Humides », porté par la Fédération Départementale des Chasseurs du Loiret, a été intégré dans le volet 1.

- BILAN 2017

L'engagement financier fin 2017 est de 39%. Monsieur GRANGEON souligne que de nombreux travaux avaient été prévus à la signature du contrat et qu'en raison de la conjoncture, ils peinent à émerger. L'exemple du Malesherbois est cité (la création d'une commune nouvelle puis la fusion des communautés de communes ne facilitent pas l'émergence de grosses opérations. Cependant beaucoup d'études ont vu le jour. Monsieur GRANGEON assure que le contrat n'atteindra pas les 100% (consommation financière) mais que des actions emblématiques auront été et seront réalisées.

- FOCUS sur le partenariat CCI/CRMA

Madame MEILLON fait le point sur le volet artisanat, développé lors de l'année 2017 en collaboration avec Monsieur CAMPLO encore en poste au moment du diagnostic. Elle rappelle que cette action est donc menée conjointement sur les deux contrats globaux du Loiret (Essonne amont et Loing) avec l'objectif de dresser un état des lieux du territoire. Il s'agit d'identifier des zones de sensibilité et de cibler les activités les plus polluantes pour mettre en place des actions animation. Pour cela, plusieurs étapes ont donc été nécessaires :

- Etape 1 : recueil et synthèse des données d'entrées disponibles : croisement des données environnementales avec la densité d'industrie / artisanat / commerces et le nombre d'ICPE (Installation Classée Pour La Protection De L'environnement),

- Etape 2 : cartographie par sous-bassins versants (9 sous-bassins sur le Contrat global du Loing et 4 sur le contrat Essonne amont),
- Etape 3 : analyse qualitative – recherche et synthèse des données qualité et association d'un polluant à des types d'activités.
- Etape 4 : Réalisation de fiche par sous-bassin versant.

La Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat se propose d'être porteuse de l'animation sur une première année avec un lancement début 2018.

Madame BÉVIÈRE fait remarquer qu'il s'agit « d'un plus » pour le territoire, ce qui est confirmé par Monsieur RAULIN.

II. Programmation 2018

Avant d'aborder dans le détail et par volet l'année 2018, l'AFB (Agence Française pour la Biodiversité, ex ONEMA), demande des précisions sur le volet agricole. Monsieur GADACHE, nouvellement arrivé, travaille sur les deux contrats (Essonne amont et Loing). Il souligne la différence en termes d'enjeux entre les deux contrats et la difficulté sur le territoire à faire émerger des actions concrètes, à la différence du Loing.

Madame BÉVIÈRE rappelle que le contexte n'est pas le même. Coté Loing, l'élevage est important ; dans notre secteur géographique c'est la grande culture. Cependant les démarches avancent.

- Volet 1 : Restaurer la qualité physique des cours d'eau et milieux aquatiques

Monsieur CAMPLO détaille les actions qui seront menées par le syndicat tant en restauration qu'en entretien. Il annonce que le chemin d'accès actuel qui permet d'aller dans les locaux du syndicat, à Estouy, sera supprimé car il réalise une coupure et fractionne la zone humide. L'arrivée se fera désormais par la rive opposée. L'ambitieux dossier d'autorisation Loi sur l'Eau est en cours de réalisation sur la partie Œuf-Essonne.

Madame LESAGE souligne, quant à elle, les nombreux projets de la Fédération Départementale des Chasseurs du Loiret (tel que le suivi d'espèces, en l'occurrence la bécassine dans le marais de Tinville) et celui de développer un site d'éducation à l'environnement sur le secteur. Madame LESAGE indique également que des conventions de l'AESN pour des projets sont arrivées tardivement et qu'elle constate des retards de paiement de l'AESN datant de 2015. Monsieur RAULIN s'engage à faire un point sur ce dossier.

- Volet 2 : Améliorer la qualité des eaux superficielles.

Madame RATEZ indique qu'une nouvelle vague de réhabilitations sera lancée en 2018, par la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret. Le dépôt de ce nouveau dossier de subvention sera effectué selon les dates de commissions de l'AESN. Monsieur BRUNEAU

demande si le budget alloué aux réhabilitations d'ANC est compris pour les 3 Communautés de Communes. Germain Fournier le lui confirme.

Monsieur CAMPLO intervient sur la réflexion envisagée au niveau des drainages agricoles. Il rappelle que pour le syndicat ce serait un pas important vers l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau, mais que cette démarche reste difficile à mettre en place.

Germain FOURNIER souligne que de nombreuses communes ont engagé des démarches pour la non-utilisation de produits phytosanitaires. Monsieur VOYER précise que les fonds régionaux pour ces actions (études) sont épuisés, mais qu'une petite enveloppe est encore disponible pour les investissements. Une modification de la maquette financière pourrait être envisagée en 2019 dans le cadre de la révision du contrat Régional de Solidarité. Ces actions ne sont donc plus financées que par l'AESN à hauteur de 70% pour les études et 50% pour l'acquisition de matériel.

Monsieur PETETIN s'interroge sur le fait que la Communauté de Communes du Pithiverais ne figure pas dans le tableau prévisionnel 2018 en ce qui concerne la réhabilitation de dispositifs ANC. Monsieur Grangeon rappelle qu'historiquement la Communauté de Communes du Pithiverais ne le proposait pas à la signature du contrat. Il conclut en affirmant qu'il s'agit bien d'une enveloppe globale et que cette dernière reste à disposition de l'ensemble des Communauté de Communes proposant de la réhabilitation.

- Volet 3 : Améliorer la qualité des eaux souterraines

Germain FOURNIER souligne un volet agricole plus important avec les Assistances à Maitrise d'Ouvrages engagées sur les différents secteurs du territoire.

- Volet 4 : Améliorer la qualité de l'eau potable

Germain FOURNIER rappelle que les études de gouvernance se retrouvent dans ce volet en totalité et qu'elles n'ont pas été « éclatées » comme pour le bilan 2017.

- Volet 5 : Animation, communication et suivi

Germain FOURNIER détaille les différentes actions de ce volet.

Bilan de la programmation 2018

Germain FOURNIER présente le programme prévisionnel 2018, par volet, puis par niveau de priorité.

Evaluation du Contrat Global 2014-2018

Germain FOURNIER indique le recrutement d'un bureau d'étude, en début d'année 2018, afin de réaliser l'état final du Contrat Global, et que dans le même temps une évaluation financière et technique sera réalisée en interne (en lien avec le Contrat Loing).

Questions diverses

Madame LESAGE de la FDC45 rappelle l'ensemble des actions et opérations menées par la fédération départementale des chasseurs du Loiret, comme le projet de création de site pour l'éducation environnementale sur le territoire Essonne amont. Le partenariat avec le Lycée du Chesnoy est également mis en avant.

Monsieur CAMPLO souligne la complémentarité avec le SMORE.

Monsieur PETETIN revient sur les inondations de 2016 et met en avant un problème toujours pas résolu au niveau du pont entre Pithiviers et Dadonville, rue du Parc. Il s'interroge sur la façon de prendre en considération ce point, afin de ne pas avoir les mêmes conséquences à l'avenir. Monsieur CAMPLO rappelle que le problème est connu et que le syndicat pourrait être porteur d'une étude mais pas de travaux d'aménagement.

Madame MORIN rappelle que les communes sont conscientes que les travaux seront à leur charge mais qu'il serait bon d'étudier des solutions à l'amont de tels événements afin de ne pas connaître à nouveau ces situations. Monsieur CAMPLO souligne que les zones humides restaurées dernièrement peuvent jouer le rôle d'écrouleur de crue. Monsieur PETETIN souligne fortement l'intérêt d'envisager une réflexion globale. Madame BÉVIÈRE provoquera une rencontre début 2018.

Monsieur de BOUVILLE s'interroge sur l'après 2018 (l'après contrat avec l'AESN). Monsieur GRANGEON rappelle les actions « bilan » qui seront mises en place en 2018. Il souligne l'émergence du volet agricole avec une animation qui devrait prendre plus de place (programmes d'actions sur les BAC). Le volet artisanat, devrait lui aussi, avancer. L'évaluation en 2018 sera donc importante. On se dirige vers le soutien d'actions moins historiques (Grand Cycle de l'eau). Une réflexion en ce sens est donc à mener. Avec les transferts de compétences d'ici 2020 la structuration du territoire sera également différente. 2018 et 2019 seront importantes dans l'après contrat. Monsieur RAULIN rappelle la préparation au 11^{ème} programme de l'Agence de l'Eau. Jusqu'à présent le 10^{ème} programme faisait la part belle aux contrats globaux. Nous allons vers un assouplissement et donc des contrats beaucoup plus thématiques. La question du financement des animations se pose également. La réflexion sur un financement à l'action est par exemple en test, avec notamment un montant forfaitaire à la tâche. L'AESN continuera d'être présente mais la forme pourra toutefois être ajustée. Madame BALLARD rappelle que le 11^{ème} contrat sera axé « changement climatique », un accent sera à mettre sur ce type d'actions. Elle ajoute notamment que des réflexions sont à mettre en place sur des enjeux plus quantitatifs.

Le Conservatoire des Espaces Naturels indique la mise en place d'un contrat territorial sur la vallée de l'Essonne dans le but de mettre en lumière des zones d'interventions prioritaires pour le CEN.

Monsieur GRANGEON souligne l'importance du retour d'expériences qui sera réalisé et que les premiers échanges démarreront mi-2018.

Madame BÉVIÈRE revient sur les enjeux quantitatifs évoqués par Madame BALLARD. Elle rappelle que l'enjeu quantité est traité par le *SAGE Nappe de Beauce* dans lequel figurent les volumes prélevables. Madame BALLARD, indique que dans le cadre du changement climatique une réflexion sur les modifications de ces chiffres pourrait être envisagée, en lien avec le Contrat. Madame BÉVIÈRE dit que si tel était le cas, une révision du SAGE serait nécessaire, ce qui est loin d'être simple et rapide.

L'ordre du jour étant épuisé et ne relevant plus d'observations, Madame BÉVIÈRE remercie tous les participants et clôture la séance.

Monique BÉVIÈRE



Présidente